



## Mairie d'AUBRY

### Demande subvention Répartition amendes de police L'installation de feux micro régulés à la rue Lebas/rue des Engrais Décision directe n° 76

Envoyé en préfecture le 09/06/2026

Reçu en préfecture le 09/06/2026

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 059-215900283-20260608-DD\_2025\_76-CC

Publié le 15 juin 2026

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 Avril 2026, l'autorisant à exercer les compétences énumérées dans le cadre de l'article précité,

Vu le projet d'installation de feux micro régulés à la rue Lebas/rue des Engrais

Vu le dispositif de répartition du produit des amendes de police de l'année 2026 mis en place par le Département du Nord,

Vu le plan de financement prévisionnel suivant:

| Postes de dépenses | Montants HT        | Financements                    | Montants HT        |
|--------------------|--------------------|---------------------------------|--------------------|
| Travaux            | 16 530.40 €        | Département – Amendes de police | 12 397,80 €        |
|                    |                    | Fonds propres ville             | 4 132,60 €         |
| <b>TOTAL</b>       | <b>16 530,40 €</b> | <b>TOTAL</b>                    | <b>16 530,40 €</b> |

Le Maire,

### DECIDE

- D'effectuer une demande de subvention de 12 397,80 euros auprès du Département du Nord dans le cadre de la répartition du produit des amendes de police de l'année 2026 pour l'installation de feux micro régulés à la rue Lebas/rue des Engrais
- De signer tous les documents afférents à cette démarche.

AUBRY, le 08/06/26

Bernard CZECH

Maire

